



# PASSEPORT BIOMETRIQUE/CARTE NATIONALE D'IDENTITE

## DOSSIER PERSONNE MINEURE

**Présence obligatoire du mineur accompagné lors du dépôt du dossier et au retrait pour le passeport (prise d'empreintes)**

Le dépôt du dossier se fait **UNIQUEMENT** sur **RENDEZ-VOUS** (tél : 04 75 76 61 10)

### Préparation du dossier

- pré-demande en ligne sur <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> et imprimer le récépissé ou noter le n° de pré-demande attribué
- ou
- imprimé **cerfa n°12100\*02** à retirer en Mairie.
- ✓ **La demande doit être remplie très lisiblement au stylo noir**
- ✓ **Le dossier doit être complet lors du dépôt. A défaut, il ne pourra être saisi et le demandeur devra revenir avec les pièces nécessaires**
- ✓ **Fournir les pièces originales.**

Rendez-vous

Le

À \_\_\_\_ H \_\_\_\_

- ancienne carte d'identité ou passeport

**(si carte d'identité ou passeport périmé(e) depuis plus de 5 ans)**

- Copie intégrale de votre acte de naissance avec filiation complète **de moins de 3 mois**, à demander à la mairie de votre lieu de naissance.

**Si vous êtes né à l'étranger ou si votre commune de naissance est reliée au système COMEDec (Communication Electronique des Données d'Etat Civil), l'acte de naissance n'est pas obligatoire car il sera obtenu automatiquement.**

<https://ants.gouv.fr/les-solutions/comedec/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>.

- 1 photographie d'identité récente **de moins de 6 mois** (tête nue et de face, si possible sans lunettes), et parfaitement ressemblante **non découpée et non scannée** et avec suffisamment de contraste, **à faire chez le photographe ou photomaton agréés.**
- 1 justificatif de domicile **de moins de 1 an** : facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition sur le revenu, taxe d'habitation, bail (établi par une agence immobilière ou un bailleur social).
- carte d'identité ou passeport en cours de validité du parent accompagnateur
- livret de famille

**Timbres fiscaux : En cas de pré-demande, les timbres sont réglés lors de la démarche en ligne.**

Sinon achat en ligne <https://timbres.impots.gouv.fr> ou papier aux bureaux de tabacs ou au Trésor Public.

- passeport : 42 € pour un mineur de 15 ans et plus
- passeport : 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
- carte nationale d'identité : 25 € **si perdue ou volée**

### Si parents divorcés

- autorisation parentale du parent non présent + copie de sa carte d'identité ou passeport
- original du jugement de divorce ou de séparation complet prouvant l'autorité parentale

### En cas de résidence alternée

- justificatif de domicile de chaque parent + copie de la carte d'identité ou passeport de l'autre parent

### En cas de perte ou vol

- déclaration de perte établie en mairie lors du dépôt du dossier ou en ligne sur <https://service-public.fr> Cerfa 14011\*11. **ATTENTION les délais d'instruction suite à une perte peuvent être plus longs, compte-tenu d'une enquête menée par les services préfectoraux.**
- déclaration de vol en Gendarmerie